

les Sarrasins, les Hungres, les guerres changèrent souvent sa figure et sa forme. Comprise sous Honorius dans la 1^{re} Lyonnaise, et regardée comme la seconde place de cette province romaine dans les Gaules ; capitale de la monarchie burgunde, issue de la tige franque ; ville épiscopale, elle n'eût plus, à la réunion de la province, que le titre honorifique de capitale du Chalonnais. Elle fut alors comprise dans le ressort du département de Bourgogne et dans la généralité de Dijon, elle n'était que la quatrième qui députait aux États-généraux de Bourgogne. Aujourd'hui Chalon est compris dans le triumvirat des villes privilégiées du département de Saône-et-Loire, le plus généralement beau et le plus vaste incontestablement de ceux formés du démembrement de l'ancien duché. Il est le chef-lieu judiciaire de ce département, et l'un de ses chefs-lieux d'arrondissement communal. Il est encore le siège de deux justices de paix.

Peu de cités ont conservé aussi peu de restes que celle-ci de leur ancienne splendeur et de leur ancien caractère. Son enceinte a été si souvent modifiée et agrandie, qu'il serait difficile de dire au juste quelle elle fut sous les Gaulois, quelle sous les Romains, quelle sous les rois de Burgundie, les comtes et les ducs, avant la ceinture actuelle qui date de François 1^{er}. — Il y a tout lieu de croire que le *castrum* latin occupait l'éminence où se développa plus tard la somptueuse abbaye de Saint-Pierre, et qui, redevenue l'emplacement d'une citadelle après la destruction de cette abbaye, est définitivement entrée maintenant dans le domaine public, et forme le quartier le plus aéré et le plus salubre de Chalon. Beaucoup de débris bas-reliefs et figures antiques, trouvés aux alentours de ce capitole, militent en faveur de l'opiniou que je viens de formuler, entr'autres cette inscrip-